

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 38 (1946)
Heft: 2

Artikel: La situation de l'agriculture à la fin de la guerre
Autor: Schmidt, Franz
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384456>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La situation de l'agriculture à la fin de la guerre

Par *Franz Schmidt*

Dans la *Revue syndicale* de décembre 1945, nous avons exposé dans notre article « Les salaires et les prix après la guerre » la situation des ouvriers et la politique des syndicats. L'étude qui suit renseigne sur les efforts faits par les paysans au cours des dernières années et sur les perspectives qui s'offrent à eux. Il ressort de ces deux articles que paysans et ouvriers sont les deux pierres d'angle de notre Etat et qu'ils doivent le rester non seulement dans l'intérêt même de notre communauté nationale, mais aussi parce que l'avenir de notre continent demeure incertain. R.

Stratégie agricole

En novembre 1945, le secrétariat des paysans suisses a adressé au Conseil fédéral un « Mémoire sur la situation de l'agriculture à la fin de la guerre et sur les revendications d'après-guerre ». Ce mémoire, étayé par une documentation solide, expose avec force, voire avec passion, comme chaque fois d'ailleurs que les paysans et leurs organisations se trouvent en face d'une situation nouvelle et décisive, les revendications du « front unique » de l'agriculture. On sait que ces interventions ne restent pas sans succès.

L'agriculture au service du peuple

Le secrétariat des paysans rappelle tout d'abord les services rendus par l'agriculture au cours de la guerre. Ils sont immenses et incontestés. Bien que très souvent les agriculteurs aient été appelés sous les drapeaux à l'époque la moins favorable de l'année, la somme de travail fournie par la population agricole a augmenté dans d'énormes proportions; le travail des femmes et des enfants, le surmenage des paysans et de leurs fils ont permis de porter de 52 % en 1939 à 70 % l'apport de la production indigène à l'alimentation du peuple suisse. La superficie des terres ouvertes a passé de 209 000 ha. en 1939 à 330 000 ha. en 1944; 20 000 ha. ont été gagnés par des défrichements et des améliorations foncières, 14 000 ha. par une réduction de la surface des prairies artificielles et 111 000 ha. par le labourage des prairies naturelles. Cette transformation a été facilitée par les gros et coûteux travaux d'améliorations foncières entrepris par la Confédération et les cantons et qui ont augmenté durablement la valeur du patrimoine agricole. On sait que les entreprises industrielles et les coopératives de consommation ont participé à cette belle œuvre. L'U. S. C. — dont il n'est pas fait particulièrement mention dans le mémoire du secrétariat paysan — a fait une grande propagande en faveur des amé-

liorations foncières et elle a fortement encouragé les citadins à cultiver des petits jardins. De plus, l'U. S. C. a développé très vigoureusement ses propres cultures; elle a entrepris d'imposantes améliorations foncières, en particulier dans le canton du Valais.

Les frais de production et les prix

Les calculs du secrétariat des paysans relatifs à la rentabilité indiquent un relèvement des frais agricoles de production de 61% de 1935-1938 à 1945. Parallèlement, les prix payés aux producteurs ont augmenté de 72% de 1939 à 1944, ce qui indique que la situation de l'agriculture suisse s'est améliorée au cours des dernières années. Il serait cependant faux de penser que les paysans ont entièrement bénéficié de la majoration des prix. Il faut tenir compte du relèvement des frais de production. L'indice (1939 = 100) s'établissait en août 1945 à 216 pour les fourrages, à 194 pour les engrais, à 245 pour les semences, à 360 pour les produits destinés à protéger les plantes (insecticides, etc.), à 497 pour les carburants, à 161 pour les machines et outils, à 155 pour les constructions (matériaux et salaires), à 158 pour les salaires des travailleurs agricoles étrangers à la famille. C'est avec raison que le mémoire de Brougg constate que, pendant les années de guerre, les paysans n'ont pas fait des bénéfices exceptionnels. C'est d'ailleurs ce qui ressort des calculs de rentabilité établis par le secrétariat: Le produit net du capital investi, qui s'établissait à 1,07% de 1931 à 1934 et à 3,21% entre 1935 et 1938 a été de 5,34% en 1941, de 6,12% en 1942, de 6,29% en 1943; il a fléchi à 5,43 en 1944. Il est donc acquis, et c'est d'ailleurs incontesté, que l'agriculture suisse a fait des bénéfices pendant la guerre.

Les prix de la propriété foncière

Si les prix du sol ont augmenté moins fortement que pendant la dernière guerre, c'est en grande partie aux mesures prises par la Confédération pour empêcher la spéculation qu'on le doit. « Abstraction faite de quelques exceptions, on peut dire que les dispositions de droit foncier arrêtées en vertu de la législation extraordinaire ont pu prévenir une hausse des prix du sol comme celle que l'on a enregistrée au cours de la guerre précédente. » De l'avis du secrétariat de Brougg, c'est à ces mesures également que l'on est redevable de la diminution de l'endettement hypothécaire. Elles ont permis d'empêcher une spéculation nuisible.

Malheureusement, le secrétariat de Brougg ne parvient pas à dissiper tous les doutes qui viennent à ceux qui ont une parfaite connaissance de la matière. Dans le rapport présenté par la commission économique du Grand Conseil de Saint-Gall en 1944, nous lisons: « Il est notamment regrettable de constater que nombre de propriétés foncières sont vendues en sous-main, à un prix nettement supérieur au prix officiel, de sorte que les agriculteurs jeunes et

capables sont dans l'impossibilité d'acquérir un domaine. Les tribunaux devraient punir les infractions aux dispositions relatives à la propriété foncière plus sévèrement encore que les violations des autres arrêtés et ordonnances de l'économie de guerre.» La « St.-Galler Volksstimme » (N° 23/1946) commente en ces termes un procès intenté en violation des dispositions touchant le droit foncier: « On a déclaré sans ambage devant le tribunal que 80%, voire 90% de toutes les mutations foncières s'opèrent à des prix supérieurs aux estimations. La Chambre pénale du Tribunal cantonal a eu à s'occuper de deux cas de ce genre. Dans les deux cas, elle est intervenue énergiquement. Sans se laisser impressionner par l'argumentation du vendeur et de l'acheteur, elles les a condamnés tous deux à une amende et à une peine d'emprisonnement. Dans les deux cas, la Chambre a prononcé des peines plus sévères que le tribunal de première instance: un mois de prison et une amende de 500 à 2000 fr. »

Il semble donc bien que les mesures prises par la Confédération sont insuffisantes pour empêcher radicalement une hausse des prix de la propriété foncière. On assiste à la répétition d'un phénomène courant au cours des dernières décennies: chaque fois que les prix avaient tendance à augmenter, la demande des terrains s'est accrue et l'on a assisté à une montée des prix de la propriété foncière. On constate que même au plus fort de la crise, alors que le degré de rentabilité était tombé au minimum, les propriétés agricoles, dans la plupart des cas, étaient payées à un prix supérieur aux estimations. En conséquence, les mesures prises par l'Etat pour prévenir la spéculation ont toujours été en partie illusoire.

Le programme économique du Parti socialiste suisse, « La Suisse nouvelle », a fait des propositions très solidement fondées, lesquelles ont été commentées de manière convaincante par le Dr Steinemann. Le P. S. S. demande que les transactions foncières soient organisées sur une base coopérative et, éventuellement, contrôlées par l'Etat afin que toutes les propriétés agricoles cultivées soient vendues et achetées au prix fixé d'après le rendement, cela pour éliminer progressivement la plus-value de la propriété agricole et pour en ramener peu à peu le prix au niveau correspondant au rendement.

Il est vrai que le prix fondé sur le rendement représente une grandeur variable; l'Etat, en stabilisant les prix agricoles, peut réduire largement les fluctuations de cette valeur et faciliter la réglementation proposée par le Parti socialiste.

Revendications d'après-guerre

Le mémoire contient également les revendications d'après-guerre de l'agriculture suisse. Ces revendications sont résumées dans les phrases suivantes: « C'est précisément parce qu'il a fait preuve, pendant la guerre, de réserve dans ses revendications en

matière de prix, et cela pour tenir compte de la situation économique dans les autres branches, que le paysan suisse a aujourd'hui le droit d'exiger que le fruit de son travail soit non point abandonné de nouveau aux effets du hasard, mais rétribué de façon à tenir compte de l'importance réelle que revêt l'agriculture pour l'économie nationale et pour le pays tout entier. Le rapport entre les prix et les frais de production doit être équilibré de manière à permettre un assainissement durable de l'agriculture.»

Sur quoi le secrétariat de Brougg demande entre autres choses :

- qu'on empêche la spéculation et le surendettement agricoles;
- qu'on rationalise le travail agricole au moyen de remaniements parcellaires et d'améliorations foncières;
- qu'on crée, en faveur de la population agricole, des caisses de compensation familiales destinées à compléter l'assurance-vieillesse et survivants;
- qu'on applique aux domestiques agricoles un contrat collectif de travail leur permettant de fonder un foyer;
- qu'on traite selon des critères sociaux tous les problèmes posés par l'agriculture dans les régions montagneuses;
- qu'on encourage la formation professionnelle des paysans en instituant des examens professionnels et de maîtrise;
- qu'on pratique une politique de production agricole sur la base d'une superficie de cultures de 300 000 ha.;
- qu'on assure l'écoulement des produits agricoles indigènes en fixant des prix obligatoires, en utilisant les surplus de production, en instituant des caisses de compensation pour les prix et en prenant des mesures pour garantir la prise en charge et l'utilisation de la production;
- qu'on pratique, en matière d'écoulement des produits agricoles, une politique s'inspirant du principe selon lequel « le chef d'une exploitation agricole doit avoir un gain professionnel correspondant à celui d'un ouvrier qualifié »;
- qu'on suive, en matière de commerce extérieur, une politique garantissant l'écoulement des produits agricoles indigènes.

Ces revendications montrent que les milieux agricoles n'ont pas réussi, au cours de ces dernières années, à faire triompher la moindre idée nouvelle en matière de politique agraire. On doit notamment déplorer que l'Union suisse des paysans ne soit pas parvenue à empêcher la spéculation dont les domaines agricoles font actuellement l'objet. Comme nous l'avons exposé plus haut, toutes les mesures visant à protéger la paysannerie ne servent à rien si les prix des terrains agricoles augmentent sans cesse. Si nous disons cela, ce n'est point parce que nous sommes des partisans acharnés de l'étatisme, mais bien parce qu'il est avéré que, sous un

régime d'économie capitaliste, la liberté des transactions foncières crée des conditions insupportables pour l'agriculture et qu'elle compromet irrémédiablement toutes les mesures touchant la politique agraire.

Paysans et ouvriers

Le mémoire contient une comparaison, pour les années de guerre, entre le revenu des agriculteurs indépendants et les salaires des ouvriers. Voici quelle est cette comparaison:

Année	Somme des salaires ouvriers (en millions de fr.)	Revenu des agriculteurs indépendants (en millions de fr.)
1940	3148 = 100	605 = 100
1941	3909 = 124	745 = 123
1942	4522 = 144	870 = 144
1943	4926 = 156	905 = 150
1944	5218 = 166	910 = 150

Certes, les auteurs du mémoire ne tirent pas de cette comparaison la conclusion selon laquelle la situation de la classe ouvrière s'est améliorée dans une proportion relativement plus forte que celle de la paysannerie. Mais le fait même qu'une telle comparaison figure dans un document émanant de l'Union suisse des paysans doit être considéré comme très regrettable, pour la simple raison que cela pourrait inciter certaines personnes à faire de fausses déductions. En effet, la somme des salaires ouvriers doit être comparée avec le nombre des salariés, lequel a subi, comme on sait, une forte augmentation pendant les années de guerre. De plus, une telle comparaison devrait montrer que le revenu réel des ouvriers a diminué d'au moins 10% pendant la guerre, alors que celui des paysans a augmenté.

Seule peut être considérée comme juste la conclusion qui est tirée de cette confrontation de chiffres et selon laquelle « une amélioration du revenu agricole ne saurait en aucun cas porter préjudice à d'autres classes de la population ». Et encore faudrait-il ajouter immédiatement que la classe ouvrière a été bel et bien lésée pendant la guerre, mais que cet état de choses n'est dû que dans une faible mesure à l'accroissement du revenu de l'agriculture suisse.

Contre une politique de déflation

Qu'une comparaison aussi fautive ait été établie entre le revenu des ouvriers et celui des paysans, cela est d'autant plus regrettable que le secrétariat des paysans suisses, à la fin de son mémoire, prend position, avec une netteté dont il convient de se réjouir, contre la politique de déflation préconisée dans différents milieux. Sur ce point, les conceptions des syndicats ouvriers concordent parfaitement avec celles des organisations agricoles; dès lors, il serait

hautement souhaitable que les représentants autorisés des milieux ouvriers et paysans se donnent la main pour lutter résolument, en commun, sur ce terrain-là. L'Union des paysans se prononce non seulement contre toute politique de déflation, mais aussi contre la dévaluation du franc suisse, mesure recommandée par certains économistes. Dans son mémoire, elle relève que notre économie nationale est aujourd'hui consolidée à un tel point qu'il n'est nullement nécessaire de chercher à rivaliser avec l'étranger dans la course aux prix les plus bas. A l'appui de sa thèse, elle reproduit fort pertinemment une citation de Stuart Mill, lequel écrivait, en 1848 déjà: « Un niveau généralement bas des salaires n'a encore jamais permis à aucun pays d'évincer ses rivaux sur les marchés étrangers, de même qu'un niveau généralement élevé des salaires n'a encore jamais empêché aucun pays d'atteindre ce but. »

*L'avenir est plein de dangers,
mais il est encore temps de les conjurer!*

Contrairement à ce qu'on prétend très souvent, l'agriculture suisse est moins menacée par l'attitude hostile de certains milieux réactionnaires de chez nous que par la situation désespérée dans laquelle se trouve notre continent. Dans le cas où l'Europe subirait une décadence économique — ce qui affecterait inévitablement notre pays — certaines catégories de la population agricole suisse seraient fortement menacées; on assisterait alors, presque à coup sûr, à une nouvelle désertion de nos vallées, et les paysans, comme les ouvriers, verraient leur situation sérieusement compromise. Or, la seule manière de conjurer ce danger est de pratiquer, sur le plan économique, une politique saine et communautaire. Toutes les mesures visant à protéger l'agriculture ne peuvent être efficaces que si elles sont prises dans le cadre d'une politique de conjoncture active ayant pour but d'empêcher les crises et le chômage. C'est pourquoi les travailleurs de la ville et des champs devraient unir leurs efforts, dès maintenant, pour ouvrir la voie à une nouvelle politique économique. Dans le mémoire du secrétariat des paysans suisses, on lit plusieurs commentaires selon lesquels les paysans et les ouvriers auraient aujourd'hui la possibilité de pratiquer, en matière économique, une politique commune. Mais la conclusion qui s'impose au point de vue politique n'a pas encore été tirée. Espérons qu'elle le sera avant qu'il ne soit trop tard!